

Bruxelles, le 13 février 2026
(OR. en, hu)

Dossier interinstitutionnel:
2025/0101(COD)

6176/26
ADD 1

CODEC 195
JAI 179
ASILE 15
ASIM 10

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2024/1348 en ce qui concerne l'établissement d'une liste des pays d'origine sûrs au niveau de l'Union (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

La Hongrie a demandé que la déclaration ci-après soit inscrite au procès-verbal du Conseil

La Hongrie exprime à nouveau ses vives réserves concernant le pacte sur la migration et l'asile. S'agissant de la liste des pays d'origine sûrs établie par l'UE, la Hongrie a toujours plaidé en faveur de l'inscription automatique des pays candidats éligibles. Nous sommes convaincus que cette inscription devrait être automatique, sans imposer de conditions supplémentaires au maintien des pays candidats sur la liste.

La Hongrie regrette donc que le texte de compromis impose de facto des conditions plus strictes aux pays candidats éligibles qu'aux autres pays tiers listés dans l'annexe.

La Hongrie estime que dresser la liste détaillée des pays candidats éligibles aurait constitué la solution la plus solide sur le plan juridique, et aurait évité de nouvelles complications et permis de traiter équitablement les pays candidats éligibles.

Compte tenu de ce qui précède, la Hongrie s'abstient.
